



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSES

**- Séance du 13 février 2025-**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, le conseil municipal de la commune de Seyses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seyses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

***Nombre de Conseillers Municipaux : 29***

**Membres présents :** 22

**Absents avec  
procuration :** 7

**Absents sans  
procuration :** 0

**Votants :** 29

**Date de convocation :** 07/02/2025

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :**  
**14/02/2025**

**Présents :** Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUCICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Elodie ALBA, Olivier CHAPRON, Gilles DURET, Jean-Paul ROBERT, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE, Laëtitia IMART.

**Excusés avec  
procurations :** Dominique ALM à Magali PATINET, Orlane LABAT à Magalie GRANDSIMON, Morgane CARRA à Malika BENSOUCICI, Nathalie CARLES-SALMON à Françoise BARRERE, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Didier ZERBIB, Vicky VALLIER à Cynthia GONZALEZ.

**Absents sans procuration :** /

**Secrétaire :** Xavier BERLUTEAU

<b>N° DEL/2025-1-10</b>  <b>Acquisition de terrains pour régularisation de l'emprise foncière du chemin de Fourtané (complément)</b>	<p>Vu la délibération n°2024-3-5 du 20 juin 2024 dans laquelle il avait été indiqué qu'après investigation, il s'avérait qu'une partie de l'emprise de la voirie du chemin du Fourtané empiétait sur des propriétés privées depuis des travaux datant de la fin des années soixante, et que dans le cadre de travaux de réhabilitation de ce chemin il était donc opportun de régulariser cette situation ; cette délibération avait acté la cession au profit de la commune au prix d'1 € pour chaque acte notarié par propriétaire, ce qui représente une superficie totale de 879 m<sup>2</sup> pour un ensemble de 14 parcelles sur la commune de Seyses.</p> <p>Considérant qu'il restait à acquérir 3 parcelles pour permettre la régularisation sur la totalité de l'emprise de la voie, et que les propriétaires concernés ont donné leur accord.</p> <p>Vu le document d'arpentage réalisé afin de préciser l'emprise exacte de ces parcelles privées (plan annexé à la présente délibération) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parcelle cadastrée section AZ n° 95 d'une contenance de 2a 12ca, appartenant à Mme Nelly BROCCA, 980 Chemin du Fourtané,</li> <li>- parcelle cadastrée section AZ n° 96 d'une contenance de 1a 86ca, appartenant à Mme Muriel BROCCA, 930 chemin du Fourtané,</li> <li>- parcelle cadastrée section AZ n° 97 et 98 d'une contenance respective de 2a 18ca et 30ca, appartenant à M. Giordano BROCCA, 890 Chemin du Fourtané.</li> </ul>
--	--

N° DEL/2025-1-10	<p><b><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></b></p> <p>-D'approuver l'acquisition à 1 € pour chacun des trois actes notariés par propriétaire des parcelles privées suivantes : AZ 95, 96, 97 et 98, dans les conditions indiquées ci-dessus.  -De préciser que les frais inhérents à cette opération seront à la charge de la commune,  -D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.</p>
	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  au registre sont les signatures,  pour copie conforme.</p> <p>Secrétaire de séance  Xavier BERLUTEAU</p>  <p>Le Maire,  Jérôme BOUTELOUP</p> 